

TONGA

Date des élections: 19 février 1987

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de Tonga, l'Assemblée législative, est composé de 29 membres: le Roi, le Conseil privé (huit Ministres et deux Gouverneurs), 9 nobles héréditaires élus par leurs pairs et 9 représentants élus par le peuple. Les membres élus ont un mandat de 3 ans.

Système électoral

Pour l'élection au scrutin populaire, est électeur tout citoyen de Tonga sachant lire et écrire, âgé de 21 ans révolus. Les électeurs de sexe masculin ne doivent pas par ailleurs être des nobles. Ne peuvent voter ni les malades mentaux, ni les personnes poursuivies pour dette.

Sont éligibles comme représentants du peuple, les électeurs qui n'ont pas contracté de dette d'un montant supérieur à celui autorisé par la loi. Le mandat de député est incompatible avec les fonctions rétribuées par la Couronne à l'exception de celles de Ministre et de Gouverneur.

Comme indiqué ci-dessus, au nombre des parlementaires il y a neuf nobles choisis par les nobles du Royaume et neuf représentants du peuple qui sont élus dans cinq circonscriptions électorales au suffrage universel. Chaque candidat à la deuxième catégorie de siège doit être appuyé par 50 électeurs de la circonscription concernée et déposer une somme de 100 dollars de Tonga qui ne lui est rendue que s'il obtient 65% ou 10% du total des suffrages, selon les circonscriptions.

En cas de décès ou de démission d'un représentant des nobles ou du peuple, le Président de l'Assemblée ordonne aux nobles ou aux électeurs de la circonscription représentée d'en élire un autre pour le remplacer.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Les résultats du scrutin pour les neuf représentants du peuple aux élections de 1987 ont marqué la défaite de six membres sortants, et l'on dit que parmi les nouveaux représentants figureraient certains détracteurs du Gouvernement.

Il n'y a pas de parti politique dans le pays. Un trait caractéristique du système législatif est le fait que les membres du Conseil privé, ou Cabinet, Siègent d'office au Parlement. Le Premier Ministre est le Prince Fatafehi Tu'ipelehake, frère du Roi Taufa'ahau Tupou **IV**.

Données statistiques

1. Résultats des élections

Nombre d'électeurs inscrits	42496	
Votants	25 253	(59,4%)

2. Répartition des sièges de l'Assemblée législative entre hommes et femmes

Hommes	29
Femmes	29